

## 16 - Indemnités de fonction des élus

Madame la Maire, chers collègues,

Permettez-moi de rester interrogative, en son temps, votre prédécesseur avait désigné 10 conseillers délégués et l'opposition d'alors, dont vous faisiez partie, évoquait une armée mexicaine. Avec 18 conseillers délégués, vous allez bien au-delà et il apparaît légitime de se poser la question de l'efficacité et de la pertinence d'un tel dispositif.

Je reprends vos propos, lu dans les DNA, je cite : "Ce ne sera pas la ZAD à Schiltigheim, pas le grand bazar, mais une équipe au travail. Il n'y aura pas de conseillers municipaux passifs, sans délégation."

Cette déclaration suscite plusieurs interrogations, pas de conseillers municipaux passifs, qu'est ce que cela signifie, qu'il y a des sortes de sous conseillers, que certains ne sont pas légitimes ? Et quand aux conseillers au travail, quels délégations vont-ils bien pouvoir recevoir et pour quel contenu ? Recevoir une délégation est une chose, lui donner du sens et un réel contenu en est une autre.

Je n'ose par ailleurs pas imaginer que vous insinuez par là que les conseillers municipaux d'opposition ne travaillent pas, qu'il faut nécessairement avoir une délégation et les indemnités qui vont avec pour se mettre au travail et avoir à cœur les intérêts de la ville.

Vous voulez donner une délégation à tous les conseillers municipaux, donner alors à vos conseillers municipaux d'opposition au moins une délégation d'état civil et bien sûr sans indemnité, beaucoup ont prouvé ici que l'argent n'était pas le moteur de leur engagement politique.

Je me refuse d'être dans le procès d'intention, mais je pense qu'une telle proposition exigera de votre part une attention considérable et de tous les instants pour que ce dispositif qui se veut généreux et solidaire ne se fasse pas au détriment du service rendu à nos concitoyens.